



FFRandonnée Loire
20B, rue Balaÿ – 42000 Saint- Etienne
Tel : 04 77 37 28 24
Email : loire@ffrandonnee.fr
Site web : www.ffrandonnee-loire.fr

Assurance R.C.P. :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Saint-Etienne le 24 janvier 2025

Séjour de 5 jours de randonnées (du 2 au 6 juin 2025 - 4 nuitées) Itinérance sur les Hautes Chaumes des Monts du Forez

N° FR017073

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 16 au maximum.

Date : du lundi 2 au 6 juin 2025

Déplacements : en minibus

PROGRAMME : Les participants, munis de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus à :

- Marols, pour ceux qui viennent en voiture, sur le grand parking situé rue du Maréchal Ferrant, lieu de départ du séjour, le lundi 2 juin à 9h.
- la gare de Châteaureux à Saint-Étienne, pour ceux qui viennent en train, à 8h

Un transfert de plus d'une heure ayant lieu avant le départ de la randonnée merci de respecter ces horaires

Les cinq randonnées prévues, de l'ordre de 10 à 22 km, permettront de découvrir les Monts du Forez et d'effectuer des visites patrimoniales.

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le vendredi 6 juin. Retour à Marols à l'issue de la randonnée du jour et repas en restaurant. Le séjour s'achèvera vers 15h30. Les randonneurs venus en train seront déposés en gare de Châteaureux à Saint-Étienne à 17h.

HEBERGEMENT : L'hébergement sera assuré dans quatre Gîtes différents. La fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi seront assurés soit par les Gîtes soit par un traiteur.

COUT DU SEJOUR : Le coût du séjour est fixé à 460 € par personne, en pension complète, en dortoir. Une remise exceptionnelle de 10%, soit de 46€, sera appliquée au participant réalisant son 4^{ème} séjour itinérant en un maximum de 3 années consécutives. Cette remise s'appliquera sous forme de remboursement après le séjour (par chèque ou virement).

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (repas à l'Auberge).
- L'accompagnement des randonnées par un animateur disposant du Brevet FFRP.
- Les visites
- Les transferts en minibus de la Gare de Saint-Etienne Châteaureux à Marols (pour ceux qui arrivent en transports en commun) et tous les transferts entre les différentes étapes du séjour
- Le portage de bagages
- Les diverses collations

Ne sont pas compris :

- Le pique-nique du lundi midi
- Les draps (prévoir duvet ou drap de sac)
- Le transport A/R entre le domicile du voyageur et le lieu de départ du séjour
- Les dépenses à caractère personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages,...)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

DEPART

- Arrivée en voiture : Rendez-vous sur le Parking de Marols, situé rue du Maréchal Ferrant à 9h le lundi 2 juin Adresse : Rue du Maréchal Ferrant – 42560 Marols (45.47864262410487, 4.047096436202791)
- Arrivée en train : Rendez-vous à la gare de Châteauneuf de Saint-Étienne à 8h le lundi 2 juin

INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 au 04 77 37 28 24.

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre du Comité FFRandonnée Loire) qui sera encaissé après le 01/04/2025.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera pris au 01/04/2025. En cas d'annulation, le chèque d'acompte vous sera retourné. **S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité FFRandonnée Loire enverra un descriptif complet du séjour au randonneur. L'inscription du randonneur deviendra donc définitive au 01/04/2025.**

ASSURANCES FACULTATIVES : Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS : A l'inscription, plusieurs chèques seront demandés.

Règlement du séjour : un chèque d'acompte de 100 € qui sera encaissé après le 01/04/2025 et un chèque de solde de 360 € qui sera encaissé après le 01/05/2025.

Facultatif : un chèque de 29 € pour une assurance annulation facultative qui sera encaissé après le 01/04/2025.

Pour les non-licenciés : un chèque de 39,85 € pour une licence comité FFRandonnée Loire qui sera encaissé à sa réception (afin que le participant puisse bénéficier des avantages de la licence au plus tôt) ou un chèque de 10 € pour un PASS découverte d'une semaine qui sera encaissé après le 01/04/2025.

Tous ces règlements doivent être faits par chèques à l'ordre du Comité FFRandonnée Loire. **Merci de ne pas regrouper les montants sur un seul chèque**. Possibilité de paiement par virement (RIB ci-dessous) ou par carte bancaire (faire la demande par mail afin de recevoir le lien de paiement par CB ; pratique si vous disposez d'une assurance annulation avec votre CB)

IBAN : FR76 1450 6000 4400 9102 1772 006

Code BIC : AGRIFRPP845

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite **auprès de l'organisateur** avant le 01/04/2025 : restitution des sommes versées.
- Annulation postérieure au 01/04/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour (recours auprès de l'assurance annulation si souscrite)

En cas d'annulation, le participant devra informer en priorité l'organisateur afin que ce dernier puisse l'accompagner dans ses démarches auprès de l'assurance.

DIVERS : Un dossier avec un descriptif du séjour vous sera envoyé après réception de votre acompte. Pour toute information supplémentaire, nous contacter au 04 77 37 28 24

CESSION DU SEJOUR : Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Fais-le : _____ à :

Signature :

Conditions générales de vente, notice d'information de l'assurance, déclaration de sinistre et les dispositions en cas de sinistre consultables à la Permanence du Comité FFRandonnée Loire ou sur le site de l'association : www.ffrando-loire.fr (rubrique « Randonner » puis sous-rubrique « Séjours rando »)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue duDessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051